

Méthaniseur : le dossier se poursuivra devant le tribunal



■ Le permis de construire pour le méthaniseur a été accepté par la préfecture début février. Photo Ludovic LE GORRE

Réunis en conseil municipal vendredi, les élus de Vitry-en-Charolais ont fait le point sur le projet de méthaniseur et annoncé que l'avenir du dossier se jouerait désormais devant le tribunal administratif.

Le feuilleton prend une tournure judiciaire autour du projet d'usine de méthanisation au Colayot, à Vitry. Alors que le permis de construire a été accordé par la préfecture en février, la mairie, après avoir d'abord tenté un recours gracieux, a décidé de mener l'affaire devant le tribunal administratif. Une nouvelle péripétie dans un dossier qui date de près de

deux ans et qui inquiète par la proximité de l'usine de méthanisation, alimentée par du fumier, avec les restaurants et hôtels de la zone de Barberèche.

Un recours également déposé par l'association Bon air à Vitry

Comme annoncé lors du conseil municipal de vendredi soir, un recours pour excès de pouvoir a ainsi été déposé contre la préfecture de Saône-et-Loire, pour avoir accepté le permis de construire : « Le bâtiment proposé n'est pas conforme aux prescriptions de l'arrêté préfectoral d'octobre der-

nier, a ainsi indiqué Daniel Therville, maire. Le confinement des odeurs de fumier n'est pas assuré. » La présence importante de mouches est également avancée dans le recours. Une requête devant la cour qu'a également effectuée l'association Bon air à Vitry, avec le support financier de la municipalité.

« Un recours au tribunal, ça dure un ou deux ans », a ensuite précisé Daniel Therville, avant d'ajouter que, durant ce laps de temps, la société Naskéo, porteuse du projet, ne pourrait pas avancer dans la réalisation de l'usine.

Ludovic Le Gorre
ludovic.legorre2@lejsl.fr